



Syndicat Intercommunal de
La Vallée du Haut-Giffre

**Procès-Verbal de réunion
Conseil Syndical du 23 mai 2023**

Date de convocation : 15/05/2023
Lieu de la réunion : 1 place du
Champs de la Poste 74440 Verchaix.
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents 5
Nombre de votes exprimés : 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mai, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.
Titulaires présents : BARBIER Alain, BOUVET Jérémie, MONET Valérie, RICCO Olivier, ROUILLER-MARTIN Pascal
Secrétaire : ROUILLER-MARTIN Pascal
Pouvoirs : GIRAT Martin à BOUVET Jérémie ; JUBEAU Christelle, à RICCO Olivier ; MORIO Daniel à ROUILLER-MARTIN Pascal

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. PLAN NORDIQUE : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

Concernant la consultation des bureaux d'étude pour l'élaboration du dossier destiné au Conseil Départemental, dans le cadre du Plan Nordique, M. Le Président expose à l'assemblée les soutenance faites par les cabinets d'étude ABEST et AKENES lors de leurs présentations dans les bureaux du SIVHG les 5 et 9 mai derniers.

Il rappelle les montants des devis proposés :

- **Devis du cabinet AKENES présenté le 5 mai:**
 - Schéma directeur du Plan nordique : 25 875€ HT,
 - Option 1 : dossier de subventions 2 700€ HT
 - Option 2 : réunion de concertation 975€ HT
 - Option 3 : élaboration charte signalétique 5 875€ HT
 - Option 4 : réhabilitation des bâtiments au cirque 3 150€ HT
 - Option 5 : perspective 1 200€ HT
- **Devis du cabinet ABEST, présenté le 9 mai :**
 - Plan pluriannuel nordique 15 900€ HT

Après étude des deux propositions,

Considérant que les contenus des propositions sont sensiblement équivalents,

Considérant que le montant du devis d'étude proposé par le cabinet ABEST est très inférieur au devis du cabinet AKENES,

Considérant que le cabinet ABEST a un ancrage profond dans la filière nordique et propose des délais plus courts pour l'élaboration du dossier,

Considérant que le cabinet ABEST s'engage à :

- Etablir gracieusement sous 1 mois après la commande, un dossier préalable de chiffrage et description des projets envisagés, pour présentation au département en vue de l'obtention d'un accord de principe de subvention.
- Etablir ensuite sous 2 mois maximum, un dossier de demande de subvention détaillé (avant-projet technique de chaque partie de projet par site, chiffrage détaillé et engageant, planning prévisionnel, propositions de priorisation dans la logique de rationalisation à long terme, dont éventuels autres aménagements hors plan 2023).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Choisit la proposition du cabinet d'étude ABEST ingénierie pour un montant total de 15900€HT, soit 19080€ TTC, comprenant les éléments suivants :*
 - *Aménagements envisagés sur les accès, cheminements, stationnements, bâtiments techniques et accueil, pistes, signalétiques, équipements et matériels d'exploitation, diversifications d'activités.*
 - *Visite de terrain et rencontre des acteurs*
 - *Réunions de présentation et concertations*
 - *Description des aménagements et constructions projetés*
 - *Montage du dossier de demande de subvention global*
 - *Plans masses, coupes types*
 - *Diagnostic environnementale et réglementaire, planification possible*
- *Demande que le cabinet choisi organise une réunion rapide avec les conseillers départementaux de notre canton, afin que l'action du cabinet d'étude soit subventionnée dans le cadre du plan nordique départemental.*
- *Autorise le Président à signer le devis dès l'obtention d'un accord écrit de subvention de la part du Conseil Départemental*

2. ATTRIBUTION DU MARCHE POUR L'ACQUISITION D'UN PICK-UP

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIVHG souhaite acquérir un pick-up en remplacement de son véhicule le plus ancien (L200 Mitsubishi 5 places de 2010). A cette fin, les montants suivants ont été prévus au budget 2023 :

- 35 900€ en dépenses d'investissement
- 5 000€ en recettes d'investissement (pour la reprise du véhicule remplacé)

Monsieur le Président expose les propositions reçues à la suite de la consultation lancée le 5 avril 2023 : 7 garages ont été contactés, 2 ont donné réponse et proposé des pick-up neufs avec cabine approfondie 4 places.

Nom de l'entreprise	Balleydier 4x4		Bogey utilitaires
Modèle proposé	Toyota Hilux neuf	Isuzu D Max neuf	Isuzu D Max neuf
Prix TTC avec les options demandées	36 227.48 €	33 722.46 €	36 420.00 € 36300€ après négociation
Reprise du L200	6 000.00 €	6 000.00 €	6 000.00 € 6960€ après négociation
Délai de livraison	10 mois	8 mois	En stock
Consommation	9l	8,6l	8,6l
Durée de garantie	36m ou 100000km	60 m ou 100000km	60 mois ou 100000km
Passage à gué	700mm	800mm	800mm
équipements	Traitement anticorrosion châssis offert		
	2 portes	4 portes	4 portes
Remarques	Option fortement conseillée : pare-chocs arriere tube 528€TTC		Options proposées : attelage mixte 156€ TTC et housses sièges simili cuir à 384€TTC

Compte-tenu des valeurs techniques et des prix des véhicules proposés, le Conseil porte son choix vers un véhicule Isuzu D-Max.

Considérant que les garages Balleydier et Bogey proposent le même modèle de véhicule Isuzu D-Max, le Space Cab,

Considérant l'offre plus avantageuse du garage Balleydier (1618€ inférieur, reprise comprise),

Considérant que le délai de livraison n'est pas un critère prioritaire,

Considérant que la reprise du véhicule proposée par le garage Bogey exige un contrôle technique de moins de 6 mois,

Considérant l'offre de traitement anticorrosion du châssis par le garage Balleydier,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Choisit la proposition du garage Balleydier 4x4 :*
 - *pour un véhicule Isuzu D-Max Space Cab, finition N57, pour un prix TTC de 33 722,46€, comprenant protection de benne, avec rebords, posée, attelage posé, arrêt de charge renforcé et grillage, posé, pneus BF Goodrich All terrain ou équivalent (reprise pneus d'origine), tapis de sol, traitement anticorrosion châssis, frais administratif et carte grise.*
 - *Avec reprise du Mitsubishi L200 de 2010 immat. AS313AQ, pour un montant TTC de 6000€*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*

3. VOTE DES TARIFS SKI DE FOND POUR L'HIVER 2023/2024

Monsieur le Président rappelle que la redevance d'accès aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement entretenues ainsi qu'aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond sur le territoire des communes ayant donné compétence au syndicat intercommunal pour la création et la gestion des pistes de ski de fond a été instituée par délibération du conseil syndical du 6 août 1991 (conformément aux articles 81 et 83 de la loi montagne du 9 janvier 1985 repris par l'article L 5211-25 du CGCT).

Il rappelle également la convention signée avec l'Association Départementale Haute-Savoie Nordic agréée par le Conseil Départemental en application des articles L342-27, L342-28, L342-29 du code du tourisme et chargée d'harmoniser les modalités de perception de la redevance.

Après avoir présenté les modalités de perception et d'harmonisation mises en place par l'Association Haute-Savoie Nordic, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, des décisions de son Assemblée Générale et de Nordic France, après discussions avec l'ensemble du Conseil, Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, fixés comme suit pour la saison 2023/2024 :

	Adultes	Jeunes (5-15 ans)	Eterlous (16-21ans)	
Forfait Séance	9,50 €	4,50 €	7,50 €	<i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre</i>
Forfait séance - Tarif réduit	7,50 €	3,50 €		<i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre. Ce titre est vendu lorsque l'ouverture des pistes est réduite (10 km ou moins)</i>
Forfait séance - Demi-tarif	4,50 €			<i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre. Tarif accordé aux détenteurs d'un forfait de Romandie ski de fond ou du Val d'Aoste, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap</i>
Journée scolaire		4,00 €		<i>Valable une journée sur le site du Haut Giffre dans le cadre d'une séance scolaire</i>
Forfait semaine	40 €	19 €	32 €	<i>Valable une semaine sur le site du Haut Giffre</i>
Nordic Pass Haut-Giffre	77 €	31 €	60 €	<i>Valable une saison sur le site du Haut Giffre</i>
Pass Haut-Giffre – tarif prévente	69 €	27 €	53 €	<i>Valable une saison sur le site du Haut Giffre – tarif appliqué pour les forfaits achetés en ligne du 01/10/2023 au 15/11/2023</i>
Nordic Pass 74	158 €	52 €		<i>Valable une saison sur les sites membres de Haute-Savoie Nordic</i>
Pass 74 – tarif prévente	134 €	44 €		<i>Valable une saison sur les sites membres de Haute-Savoie Nordic– tarif appliqué pour les forfaits achetés en ligne du 01/10/2023 au 15/11/2023</i>
Nordic Pass 74 handiski	74 €	26 €		<i>Valable une saison sur les sites membres de Haute-Savoie Nordic</i>

	Adultes	Jeunes (5-15 ans)	Eterlous (16-21 ans)	
Pass 74 handiski –tarif prévente	63 €	22 €		Valable une saison sur les sites membres de Haute-Savoie Nordique – tarif appliqué pour les forfaits achetés en ligne du 01/10/2023 au 15/11/2023
Nordic Pass France	230 €	85 €		Valable une saison sur les sites membres de Nordique France
Pass France – tarif prévente	200 €	70 €		Valable une saison sur les sites membres de Nordique France – tarif appliqué pour les forfaits achetés en ligne du 01/10/2023 au 15/11/2023
Prix du support RFID	1 €	1 €	1 €	Support rechargeable
Frais d'expédition des forfaits	3 €	3 €	3 €	
Pochette plastique	0,50 €	0,50 €	0,50 €	

Dispositions particulières relatives aux écoles du territoire :

- Dans le temps scolaire, la gratuité est accordée pour les écoles implantées sur le territoire de la collectivité gestionnaire du site,

Dispositions particulières des tarifs en fonctions des âges :

- Le tarif "jeunes" est valable pour les jeunes à partir de 5 ans et jusqu'à 15 ans révolus.
- L'accès aux pistes est gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.
- Sur le site du Haut-Giffre :
 - L'accès aux pistes est gratuit à partir de 75 ans.
 - Le tarif "Eterlous" est valable à partir de 16 ans et jusqu'à 21 ans révolus

Dispositions particulières relatives aux groupes

Lorsqu'un groupe d'au moins 10 personnes est constitué, un tarif préférentiel pourra être accordé :

- **1 gratuité pour 10 personnes**
- **Gratuités des accompagnants dans la limite de 1 pour 10 adultes ou 2 pour 10 enfants**

Dates de ventes :

Le tarif prévente est valable du 1^{er} octobre au 15 novembre

Le tarif normal s'applique à partir du 16 novembre et jusqu'à la fin de la saison d'hiver

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison

Lors de l'achat, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux, en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4^{ème}, 5^{ème}... Nordic Pass jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond. Lors de l'achat en ligne de Nordic Pass donnant droit à l'offre Famille, le domaine nordique est tenu d'éditer les Nordic Pass gratuits, sur présentation de la facture, même si la commande n'a pas été faite au bénéfice du domaine nordique. Le coût éventuel du support RFID est à la charge du client.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass 74 »

Sur présentation, le NP 74 donne droit à une réduction sur un accès journée sur les domaines nordiques du Val d'Aoste : entre 40% et 50% de réduction, selon les domaines nordiques (soit l'application du tarif jeune ou du tarif + de 65 ans.

Le Nordic Pass 74 donne droit à une réduction de 50% sur l'accès journée sur les domaines nordiques de Suisse Romande.

De même, les forfaits saison « Suisse Romande » et « Val d'Aoste » donnent droit à une remise de 50% sur les forfaits « séance » des domaines nordiques de Haute-Savoie.

Dispositions particulières relatives au « Nordic Pass 74 handiski»

La personne qui souhaite bénéficier du tarif NP 74 handiski devra obligatoirement présenter une pièce justificative attestant de sa situation de handicap.

La personne qui achète un NP 74 handiski bénéficie d'un NP 74 accompagnant gratuit.

Ce NP 74 accompagnant gratuit ne sera valable que dans un contexte d'accompagnement de la personne en situation de handicap

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass hebdo »

La carte hebdomadaire « nordic pass hebdo », qui n'est pas réciprocaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre site du département pendant la semaine de validité.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison aux groupes

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la vente des cartes annuelles réciprocaires aux groupes constitués (CE, Associations, MJC, clubs, etc...) demandeurs de plus de 15 titres est confiée à l'association départementale. Celle-ci en reversera une partie à chacun des domaines nordiques, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Approuve les montants et les modalités de perception et de reversement de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2023/2024,*
- *Valide le principe d'organisation de la vente en ligne, notamment la mise en place d'un tarif de prévente applicable pour les ventes des Nordic Pass site, départementaux et nationaux pendant la période du 01/10/2023 au 15/11/2023,*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet.*

4. AUGMENTATION DES CHARGES RELATIVES AU HANGAR LOUE A VALLON

Monsieur le Président expose à l'assemblée le courrier émanant de la SCI Le Gorgux, concernant la location du hangar de Vallon. Le montant des charges d'électricité est impacté par une forte augmentation du prix du kWh : le prix a été multiplié par 3 au 1^{er} janvier 2023. En conséquence, la SCI, représentée par Monsieur Beytrison, demande une actualisation du montant forfaitaire des charges mensuelles tenant compte de cette augmentation, soit une augmentation de 360€ par mois.

Le Président précise que la SCI vient de faire une demande pour pouvoir bénéficier du bouclier tarifaire du gouvernement.

Le Conseil propose d'ajourner toute décision pour le moment, en attendant le retour de cette demande de bouclier.

Le Conseil souhaite que le SIVHG organise les démarches suivantes :

- Faire évaluer la pose d'un compteur en son nom
- Faire venir un électricien pour évaluer les éventuels travaux nécessaires
- Faire un point sur les améliorations possibles au niveau :
 - o De l'isolation des pièces chauffées
 - o De la consommation des radiateurs électriques
- Faire faire un contrôle électrique

5. CONVENTION AVEC LA CCMG POUR PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA NAVETTE - HIVER 2022-23

Monsieur le Président informe l'assemblée de la convention proposée par la CCMG pour la participation du SIVHG au financement des navettes hivernales, pour l'hiver passé 2022/2023.

La convention reste similaire à la précédente et propose de fixer la participation pour l'hiver 2022/2023 à 30 000€, comme antérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Valide la convention proposée*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à son effet*

6. QUESTION DIVERSES

Valérie Monet informe l'assemblée des bons retours qui lui ont été transmis concernant le travail du SIVHG dans sa gestion du domaine nordique, et notamment la mise en place des nocturnes qui proposent une belle animation avec peu de moyens.

Monsieur le Président souligne que les mêmes retours ont été fait par les directeurs des offices du tourisme de la vallée lors de l'assemblée générale d'Haut-Giffre Tourisme.

L'assemblée salue l'investissement de l'équipe d'Haut-Giffre Nordique tout au long de la saison.

La séance est levée à 20h

Le secrétaire, Pascal ROUILLER-MARTIN



Le Président, Alain BARBIER

